

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-2140

présenté par

Mme Gaillot, Mme Forteza, M. Chiche et Mme Bagarry

ARTICLE 20**ÉTAT B****Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes	0	0
Handicap et dépendance	0	0
Égalité entre les femmes et les hommes	20 000 000	0
Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales	0	20 000 000
TOTAUX	20 000 000	20 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les annonces du gouvernement en faveur de la lutte contre la précarité menstruelle des étudiantes ont été accueillies comme allant dans le bon sens. L'installation de 1 500 distributeurs de protections périodiques gratuites à partir de la rentrée 2021 dans les résidences universitaires des CROUS et dans certains espaces de restauration universitaire est un pas dans la bonne direction.

Cependant, il est nécessaire de rappeler que les protections hygiéniques ou protections périodiques proposées gratuitement aux étudiantes sont en majorité des serviettes et tampons à usage unique. Si ces produits sont moins chers et peuvent dépanner une étudiante en difficulté financière, il semble néanmoins important de prévoir également des protections périodiques réutilisables.

La fourchette de prix pour l'achat d'une culotte menstruelle ou d'une serviette réutilisable bio va de 15 à 70 euros. Sachant qu'une ne peut être suffisante, il s'agit d'un investissement important bien que rentable à long terme. Cependant, nombreuses sont les étudiantes qui doivent encore choisir entre manger et acheter des protections périodiques au regard de leur budget restreint.

Le présent amendement vise donc à financer la distribution de protections périodiques aux étudiantes, en incluant au moins une à deux protections périodiques réutilisables par étudiante.

Cet amendement abonde ainsi l'action n°24 du programme 137 "Egalité entre les femmes et les hommes", sur l'accès aux droits et égalité professionnelle. En symétrie, il prélève en crédits de paiement et autorisations d'engagement l'action 12 « Affaires immobilière » du programme 124 « Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales ».